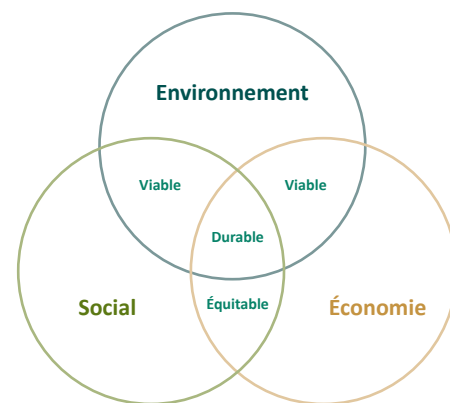




DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

La protection de l'environnement est une priorité de niveau mondial depuis le sommet de la terre à Rio en 1992. C'est l'un des trois piliers du Développement Durable avec l'économie et le social.

Dès le début des années 1990, le Développement Durable est une préoccupation des filières Charentaises qui se sont mobilisées pour construire des équilibres entre ces 3 piliers, par le biais de déploiement de meilleures pratiques viticoles et vinicoles qui ont été institutionnalisées dans le cahier des charges de l'appellation et inclus dans les cahiers des charges des appellations Environnementale Cognac. En effet, il est nécessaire d'aller toujours plus loin pour préserver les milieux naturels, l'eau, la biodiversité et réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) tout au long de la saison viticole.



1. CERTAINS TRAVAUX VITICOLES PEUVENT RÉDUIRE LES IMPACTS SUR LES ÉCOSYSTÈMES

	Maintien de la qualité de l'eau et de sa disponibilité	Maintien de la qualité de l'air	Maintien de la Biodiversité	Diminuer les émissions de GES
Plantation de vignes	Drainage conforme Orientation des rangs		Conserver les habitats de proximité sur les nouvelles parcelles	Choisir du matériel de palissage durable avec un bilan carbone réduit
Conduite de la vigne : fertilisation	Ne pas sur fertiliser en azote	Réduire les engrais azotés minéraux (pour réduire émissions des Nox)	Conserver l'équilibre humus / matière organique du sol	Réduire les engrais azotés minéraux (pour réduire émissions des Nox)
Conduite de la vigne : gestion du sol et couverts végétaux	Enherbement permanent à privilégier		Maintien des habitats naturels dans le vignoble	Stockage du carbone dans le sol
Conduite de la vigne : production raisins				
Conduite de la vigne : protection sanitaire et désherbage	Ne pas surtraiter la vigne quand les risques sont faibles S'affranchir des herbicides au profit du travail mécanique Privilégier les pulvérisateurs limitant la dérive Éviter tout retour accidentel dans le milieu naturel des produits phytosanitaires			Ecoconduite des tracteurs sur route et chemins
Vendange			Respecter les plans d'épandage des effluents vinicoles pour éviter l'eutrophisation, désoxygénation des milieux naturels	
Vinification	Travailler sur aires de rétention pour éviter tout retour accidentel dans le milieu naturel			
Distillation				Entretien et amélioration des rendements des chaudières

Tableau des réductions possibles des impacts de la viticulture sur les milieux naturels



2. CONNAITRE LES RÉGLEMENTATIONS ENCADRANT LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

• LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES VOTÉS ET DÉCRÉTÉS PAR LE LÉGISLATEUR

Le législateur, définit 9 principes fondamentaux dans le droit de l'environnement :

- 1° Le principe de précaution.
- 2° Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité.
- 3° Le principe pollueur-payeur.
- 4° Le principe selon lequel toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques.
- 5° Le principe de participation en vertu duquel toute personne est informée des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.
- 6° Le principe de solidarité écologique, qui appelle à prendre en compte, dans toute prise de décision publique ayant une incidence notable sur l'environnement des territoires concernés, les interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés.
- 7° Le principe de l'utilisation durable, selon lequel la pratique des usages peut être un instrument qui contribue à la biodiversité
- 8° Le principe de complémentarité entre l'environnement, l'agriculture, l'aquaculture et la gestion durable des forêts, ... pour restaurer, maintenir ou créer de la biodiversité.
- 9° Le principe de non-régression, selon lequel la protection de l'environnement, ...ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006143732/

• LA RÉGLEMENTATION DES TENEURS MAXIMALES AUTORISÉES

Des seuils réglementaires sont établis pour préserver notre environnement. Pour contrôler la conformité de ces indicateurs environnementaux, des acteurs nationaux et territoriaux collectent et analysent les données concernant, l'eau, l'air, la biodiversité et les Gaz à Effet de Serre.

	Qui collecte les données	Quels Indicateurs mesurés ?	Les Limites légales
Eau	Agence de l'eau, EPTB / EAU 17 / Charentes eaux / Bassin versant Garonne Adour / DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), Police de l'eau	Teneur dans l'eau des produits phytosanitaires en µg/ litre	Teneur max pour eau potable 0,1 µg / L de matière active 0,5 µg / L de matières actives cumulées
		Teneur de l'eau en nitrates en µg /litre	Teneur max pour eau potable 50 mg/L
		Autorisation de prélèvements d'eau pour l'irrigation exprimée en droit d'eau	Arrêtés nationaux et préfectoraux conditionnant le prélèvement agricole en eau
Air	ATMO	Teneur dans l'air en µg /m3	Pas encore de limite mais sensibilisation
Biodiversité	OFB / INPN/ MNHN	Recensement de populations sur un territoire	Pas encore de limite mais sensibilisation
Gaz à effet de serre	GIEC	Teneur en GES dans l'atmosphère en partie par million (ppm) d'équivalent CO2	Pas encore de limite mais sensibilisation

• LES CAHIERS DES CHARGES DES FILIÈRES CHARENTAISES

Ils établissent des restrictions d'usages complémentaires à la législation, notamment les usages restreints d'herbicides. Des contrôles sont établis par le BNIC, le syndicat des producteurs de Pineau des Charentes et le syndicat des Vins IGP Charentais, pour vérifier le respect de ces cahiers des charges.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur Pro.cognac : https://pro.cognac.fr/wp-content/uploads/2021/09/Cahier-des-charges_Cognac.pdf

Cahier des charges Pineau des Charentes:
https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-0c371c80-33c1-440e-a943-9c8e2d3302d6

Cahier des charges Vins IGP Charentais:
https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-d607839b-69a8-4575-80f5-0f6490e9ea52/telechargement

• LES CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les certifications environnementales définissent des indicateurs pour mesurer les progrès environnementaux des exploitations. Cela concerne les usages ciblés de certains matériels ou certaines molécules, la création d'infrastructures pour limiter les déversements accidentels d'effluents. La vérification du respect du référentiel est assurée par le biais d'audits réalisés par des organismes accrédités.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.cognac.fr/vitidurable/certification-environnementale-cognac/>

©Crédits photos : BNIC / Stéphane CHARBEAU, BNIC / CK Mariot Photography.